

# Fiche de projet Achat

## Sécurisation de l'activité économique et de l'emploi sur les territoires

### Procédure n° MAPA-2025-2028-DREETSNA-103-IBR

*Code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019*

Date réunion de Cadrage	mardi 15 avril 2025
Date réunion de Lancement	vendredi 11 juillet 2025
Version définitive des documents techniques et financiers remise le	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Version définitive de la feuille de route remise le	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**Direction prescriptrice / sous-direction :** DREETS Nouvelle-Aquitaine / Pôle 3E

**Bureau Prescripteur :** Département Entreprises

<b>Chef de projet</b>	M MORNET Nicolas	<b>Tél. : 06.26.75.45.67</b>
<b>Responsable de l'estimation financière si différent du chef de projet</b>	M	<b>Tél. :</b>
<b>Référente achat</b>	Mme ALBERT-REVERSADE Helene	<b>Tél. : 07 63 94 75 09</b>
<b>Chargé.e de mission PERFA</b>	M.....	<b>Tél. :</b>
<b>Consultant.e juridique BCCA</b>	M.....	<b>Tél. :</b>
<b>Chargé.e de marché publics BPCP</b>	M.....	<b>Tél. :</b>

La fiche de projet achat est un document de synthèse permettant :

- **Au titre de la performance achat :** d'établir une évaluation des marchés antérieurs, d'identifier les actions de sourcing, benchmarks menés, d'évaluer l'économie achat, de favoriser l'accès aux PME, d'identifier le périmètre des clauses de développement durable et des solutions innovantes.
- **Au titre de l'élaboration des pièces marché et du lancement de la consultation :** elle constitue un document préparatoire sur la base duquel le service en charge des marchés (BPCP pour les Directions sous contrat de service) rédige les pièces administratives.

Cette fiche est complétée conjointement par l'équipe projet désigné lors de la réunion de cadrage pour les projets d'achat des Directions sous contrat. Au sein de la SDADD, l'équipe projet est composé d'un représentant des trois bureaux. :

- Bureau de la stratégie, de la performance achats et du développement durable
- Bureau du contrôle et du conseil achat
- Bureau des procédures de la commande publique

**SOMMAIRE**

INFORMATIONS GENERALES .....	3
1.1 IDENTIFICATION DU MARCHE .....	3
1.2 - MARCHES EN COURS .....	3
1.3 – BILAN D’EXECUTION : .....	3
1.4-AVENANTS .....	3
1.5-DATE DE COMMENCEMENT DES PRESTATIONS.....	3
1 - PERFORMANCE DE L'ACHAT .....	3
1.1-STRATEGIE ET SUPPORT (Globalisation ou mutualisation avec un autre marché) .....	3
1.2-SOURCING .....	4
1.3-BENCHMARK .....	4
1.4-PERFORMANCE ECONOMIQUE .....	4
1.5-MESURES POUR FAVORISER L’ACCES DES PME A LA COMMANDE PUBLIQUE .....	4
1.6-INSERTION DE DISPOSITIONS SOCIALES Choisissez un élément. ....	4
1.7-INSERTION DE DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES Choisissez un élément.....	5
1.8-INNOVATION .....	5
1.9-ALLOTISSEMENT DU MARCHE (choix discuté en séance) Choisissez un élément.....	5
2-PROCEDURE ET MARCHE.....	6
2.1 ELEMENTS GENERAUX DE PROCEDURE.....	6
a) Procédure envisagée (choix discuté en séance).....	6
b) Forme du marché (choix discuté en séance et co-validé).....	6
c) DUREE DU MARCHE reconductions incluses (choix discuté en séance et co-validé) .....	6
d) CCAG retenu version 2021 .....	6
e) Nature du prix.....	7
f) Pénalités financières .....	7
2.2 -CANDIDATURES .....	7
a) Cotraitance .....	7
b) Sous-traitance .....	8
c) Limitation du nombre de candidat (choix discuté en séance).....	8
d) Niveau minimum de capacité.....	8
2.3 -OFFRES.....	8
2.4 -ANALYSE .....	8
a) Critères de jugement des offres (choix discuté en séance).....	8
b) Modalités de notation des critères .....	8
c) Recours à la négociation (le cas échéant).....	9
2.5 -INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	9
a) –Lieu d’exécution des prestations.....	9
b) Visite des lieux par les candidats.....	9
c) Demande d’échantillons .....	9
d) Prestations supplémentaires éventuelles .....	9
e) Variantes.....	9
ANNEXES.....	10

## INFORMATIONS GENERALES

## 1.1 IDENTIFICATION DU MARCHÉ

**Objet précis du marché :** Appui aux décideurs publics pour la sécurisation de l'activité économique et de l'emploi sur les territoires

<b>Numéro BPM de planification APPACH</b>		<b>Numéro de programmation APPACH</b>	A compléter par HAR lors de la saisie
<b>Segment du marché Groupe marchandise</b>	45.05.07	<b>Numéro de planification APPACH</b>	

## 1.2 - MARCHES EN COURS

Nom du marché	Titulaire	Montant €HT sur durée totale	Date de fin du marché
Appui à l'anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques	MAZARS	750 000	29/03/2024

## 1.3 – BILAN D'EXECUTION :

Modifications, ajouts, suppressions	Points négatifs	Points positifs
Allotissement géographique inopérant qui alourdi la procédure inutilement car les soumissionnaires et leurs réponses sont les mêmes sur les deux lots. Les critères d'analyse conduisent donc au même classement et à retenir in fine le même candidat sur les deux lots (Est/Ouest). Aucune autre forme d'allotissement possible compte tenu de la nature de la prestation.	Aucun	Le bilan à date, soit sur les 29 prestations terminées, permet de mettre en avant la préservation de plus de 1 130 emplois et un effet de levier x20 en matière de mobilisation de fonds publics et privés (mobilisation prêts bonifiés Etat, PGE, Conseil Régional, échelonnement CCSF, nouveaux concours bancaires, levée de fonds, apport des actionnaires, ...).

## 1.4-AVENANTS

	Numéro CHORUS et N° BPM	Objet	Montant €HT	Incidence en % sur le montant du marché	Montant Cumulés €HT
<b>Avenant 1</b>	1700106100 (Lot Ouest) /1700106030 (Lot Est)	Allongement de durée de 6 mois	0	0	395 965€
<b>Avenant 2</b>					
<b>Avenant 3</b>					

## 1.5-DATE DE COMMENCEMENT DES PRESTATIONS

**A la date de notification :**

*Date souhaitée :* mercredi 15 octobre 2025

**Le cas échéant par émission d'un ordre de service :**

*Date souhaitée :* Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

## 1 - PERFORMANCE DE L'ACHAT

## 1.1-STRATEGIE ET SUPPORT (Globalisation ou mutualisation avec un autre marché)

Existe-t-il déjà un marché susceptible de répondre aux besoins ? NON  
 Le cas échéant, quels sont le(s) motif(s) de non-adhésion à ce marché : F  
 Une procédure interministérielle est-elle en cours de lancement ou programmée ? NON  
 Si oui quel est son objet : F

## 1.2-SOURCING

Un sourcing a-t-il été réalisé ? OUI

La SDADD a-t-elle été sollicitée ? NON

**Modalités :**

Durée : 2 mois

Source d'information (Internet, salon, colloques, etc....) ; préciser : le réseau des professionnels du restructuring (avocats, experts-comptables, AJMJ,) à l'occasion d'échanges informels.

Rencontre avec le fournisseur NON

**Résultat :**

- Présence de PME sur le marché OUI

- Périmètre géographique de l'offre fournisseur National

- Niveau de concurrence du domaine achat Faible

- Nombre de candidats potentiellement identifiés : entre 5 et 10

- Analyse de l'offre économique existante (connaissance des coûts du marché, ...) : les prix varient en fonction de la stratégie des grands comptes de pénétrer ou non le niveau régional sur ce type de prestation et/ou de rechercher un référencement d'une institution publique. Les prix pratiqués en IdF par exemple, à prestation équivalente, pour le secteur privé sont entre 3 et 5 fois plus élevés. Autant dire que nous avons tout intérêt à monter ces marchés au plus près du besoin.

## 1.3-BENCHMARK

Réalisation d'un Benchmark : OUI

Nom des entités publiques démarchées : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine DGE/MRE

Résultat de l'offre économique existante : Très faible, les quelques opérateurs capables de répondre en région sont tous connus, les grands comptes aussi, ceux présents en région et ceux qui ne le sont pas.

## 1.4-PERFORMANCE ECONOMIQUE

Quelle économie achat pensez-vous pouvoir réaliser sur ce marché ? < 2,45%

F **Montant** :

Quels leviers envisagez-vous de mettre en œuvre pour générer ce gain ?

Mutualisation, massification

Négociation

Optimisation de la mise en concurrence (choix procédure, allotissement, critères, pondération)

Optimisation du besoin (bilan du marché avec groupes utilisateurs, meilleure qualité, réduction du nombre de références, calibrage du besoin réel...)

Optimisation du cahier des charges (amélioration des spécifications, cahier des charges fonctionnel, ...) et suivi de la performance fournisseur (tableau de bord, bilan annuel partagé, plan de progrès...)

Simplification du processus achat (coût de la commande, carte d'achat, dématérialisation, commande en ligne...)

Autres F préciser :

## 1.5-MESURES POUR FAVORISER L'ACCES DES PME A LA COMMANDE PUBLIQUE

Organisation d'une **consultation préalable** avec les fournisseurs en amont de la consultation pour la compréhension de la dynamique concurrentielle entre fournisseurs et pour cerner leur politique commerciale

**Communication** auprès des PME

**Allotissement**

F Préciser :

1.6-INSERTION DE DISPOSITIONS SOCIALES\_ OUI- utilisation de critères de sélection des offres

1.7-INSERTION DE DISPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES OUI- Prise en compte dans les conditions d'exécution

### 1.8-INNOVATION

L'objet du marché est-il un achat d'innovation (c.-à-d. ayant vocation à couvrir un besoin nouveau) ? NON

Si OUI Préciser : F

Si NON, quelle mesure est mise en œuvre dans la procédure pour favoriser une réponse innovante au besoin du marché (c.-à-d. une réponse nouvelle et améliorée au besoin) ?

- Définition fonctionnelle du besoin : exprimer la demande par le résultat à atteindre et laisser ouvert le champ des solutions possibles
- Autorisation des variantes
- Procédure avec négociation
- Dialogue compétitif
- Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable
- Définition de critères permettant de valoriser les solutions innovantes
- Autres :

F

1.9-ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ (choix discuté en séance) NON

Lot	Objet	Estimation financière totale du projet HT	Estimation financière par période HT	Minimum / Maximum HT	Mois et année de référence (M0) (ex : déc.2021)
Lot Unique	Appui aux décideurs publics pour la sécurisation de l'activité économique et de l'emploi sur les territoires	750 000 €	Période 1 : 250 000€ Période 2 : 250 000€ Période 3 : 250 000€	Pas de minimum / 750 000€	
Lot 1			Période 1 : Période 2 : Période 3 :		
Lot 2			Période 1 : Période 2 : Période 3 :		
TOTAL		750 000 HT		900 000 TTC	

Modalités de soumission et d'attribution des lots, les candidats : **Choisissez un élément.**

Nombre maximal de lots qui peuvent être attribués à un même soumissionnaire (le cas échéant) :

**Si non choisir un élément ci-après :** L'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes

## 2-PROCEDURE ET MARCHE

## 2.1 ELEMENTS GENERAUX DE PROCEDURE

## a) Procédure envisagée (choix discuté en séance)

**Marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)** Art. R.2123-1 3° Marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques

**Procédure Formalisée** Choisissez un élément.

**Procédure avec négociation** Choisissez un élément.

**Dialogue compétitif** Choisissez un élément.

**Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence** Choisissez un élément.

## b) Forme du marché (choix discuté en séance et co-validé)

Le marché est un : Accord-cadre à bons de commande

Pour marchés ou accords-cadres à tranches préciser le nombre de tranches, leur objet, les modalités et les conditions d'affermissement

Tranche ferme :

F  
*Estimation financière :* € HT € TTC

Tranche(s) optionnelle(s) :

F  
*Estimation financière :* € HT € TTC

F  
*Estimation financière :* € HT € TTC

## c) DUREE DU MARCHE reconductions incluses (choix discuté en séance et Co-validé)

Durée totale maximale (y compris les reconductions)	Lot unique: 3 Ans Lot 1: Lot 2: Lot 3 : ...
Date de début des prestations (en cas de prestation forfaitaire)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
La durée est :	Reconductible Tacitement
Reconduction :	Tacite
Nombre de reconduction :	2 reconductions

## d) CCAG retenu version 2021

Il est fait application du : CCAG \_ Fournitures courantes et services (FCS)

Pour le cas ou des droits de propriété intellectuelle s'appliquent aux résultats : Choisissez un élément.

En cas de dérogation préciser :

F

## e) Nature du prix

Le prix est : Unitaire

Le prix est : Ferme

La périodicité de la clause de révision : 

Index de référence utilisé :

En cas de révision ou d'actualisation, préciser le(s) indice(s) applicable(s) ainsi que la formule de révision ou d'actualisation:

F

*En cas de révision, les décimales sont arrondies au millième.***Clause butoir : Evolution maxi du prix :** \_\_\_\_\_ % sur une période de référence de **Clause de sauvegarde : Evolution maxi du prix : %**

## f) Pénalités financières

PENALITES	
Type de pénalités	Modalités + montant des pénalités
Pénalités pour retard	<p><u>Pénalités de retard :</u> En cas de dépassement du délai contractuel d'exécution des prestations, le titulaire encourt sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées en application de la formule suivante :</p> $P = V \times R / 1000$ <p>Dans laquelle P = le montant de la pénalité en € HT R = nombre de jours calendaires de retard V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité.</p>
Pénalités pour indisponibilité	Non
Pénalités liées aux clauses sociales	Non
Pénalités liées au plan de continuité d'activité (PCA)	Non
Pénalités liées au RGPD	Non
Pénalités pour non-transmission du contrat de sous-traitance	Non
Pénalités pour non-transmission des pièces fiscales et sociales	Non
Autre	Non

PROGRAMME BUDGETAIRE D'IMPUTATION DU MARCHE : 0103-DR33-DR33

## 2.2 -CANDIDATURES

## a) Cotraitance

Forme du groupement d'opérateurs économiques : Non

Justification de l'exigence de la forme du groupement

F

## b) Sous-traitance

Prestations ne pouvant être sous traitées : Non

Si oui justifier le choix : F

Si oui faire la liste des prestations concernées :

F

c) Limitation du nombre de candidat (choix discuté en séance)

Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre ? Non

Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 % : Délais</li> <li>- 20 % : Ressources</li> <li>- 20 % : Méthode</li> <li>- 40 % : Prix</li> </ul>
-----------------------	---

d) Niveau minimum de capacité (choix discuté en séance) : **Non**

Capacité économique et financière des candidats	
Capacités techniques et professionnelles des candidats	Accréditation IBR

## 2.3 -OFFRES

Les offres présentées par les candidats devront contenir à minima \* : *Pour les Directions Sous Contrat les pièces sont à transmettre à BPCP*

- BPU (bordereau des prix unitaires)
- DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire)
- DQE (détail quantitatif estimatif)
- CRT (Cadre de réponse technique dûment renseigné)
- MT (Mémoire technique du candidat répondant au cahier des charges)
- Grille d'analyse des offres
- Le cas échéant et en cas de prestation supplémentaire éventuelle, une description détaillée
- Autre document (calendriers, échantillons ...)

## 2.4 -ANALYSE

a) Critères de jugement des offres (choix discuté en séance)

<b>Critère 1 : Délais</b>	<b>20 %</b>
Sous-critère 1 : Délais d'intervention après émission du BC	10 %
Sous-critère 2 : Délais d'exécution après émission du BC	10 %
<b>Critère 2 : Ressources mobilisées</b>	<b>20 %</b>
Sous-critère 1 : Exposé des ressources mobilisables sur la durée du marché	10 %
Sous-critère 2 : Exposé des qualifications des ressources affectées	10 %
<b>Critère 3 : Méthode et livrable</b>	<b>20 %</b>
Sous-critère 1 : Qualité de la méthode exposée pour le déroulement d'une prestation type	10 %
Sous-critère 2 : Qualité du livrable proposé au regard des pratiques et normes en vigueur	10 %
<b>Critère 3 : prix ou coût</b> : (minimum 40%)	<b>40 %</b>
<b>Sous-critère 1 : néant</b>	%
<b>Sous-critère 2 : néant</b>	%

## b) Modalités de notation des critères

<u>Barème des points sur :</u>	<u>5</u>	<u>10</u>	<u>20</u>	<u>50</u>	<u>100</u>
L'entreprise répond de façon <b>très satisfaisante</b> aux attentes de l'administration	5	10	20	50	100
L'entreprises répond de façon <b>satisfaisante</b> aux attentes de l'administration	4	8	16	40	80
L'entreprises répond de façon <b>assez satisfaisante</b> aux attentes de l'administration	3	6	12	30	60
L'entreprises répond de façon <b>peu satisfaisante</b> aux attentes de l'administration	2	4	8	20	40
L'entreprises répond de façon <b>très peu satisfaisante</b> aux attentes de l'administration	1	2	4	10	20

<b>Critère Prix</b>	
	La note maximale est attribuée à l'offre la moins-disante. La note attribuée aux autres candidats est proportionnelle à l'écart avec l'offre la moins-disante. Note = (offre la moins élevée/offre analysée) x pondération du critère

## c) Recours à la négociation (le cas échéant)

Le recours à la négociation doit se faire dans les cas suivants :

1. MAPA
2. Procédure avec négociation
3. Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable

Le pouvoir adjudicateur souhaite négocier ? \_Non (Obligatoire en cas de PN)

## 2.5 -INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## a) –Lieu d'exécution des prestations

Lieu d'exécution Région de Nouvelle Aquitaine Les moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché devront-ils être localisés en tout ou partie sur le territoire des Etats membres de l'U.E ? NON Si oui justifier : F
---

## b) Visite des lieux par les candidats : Non

Personne en charge des visites Dates de visite envisagées
--

## c) Demande d'échantillons

Non Si oui, Spécifications des échantillons souhaités livrable d'une prestation type
---

## d) Prestations supplémentaires éventuelles

Non <u>Si oui, spécifications techniques des PSE F</u> Estimation financière :                      € HT                      € TTC
---

## e) Variantes

Présence de variantes : NON <u>Si oui Exigences minimales que les variantes doivent respecter</u>  F
---

## ANNEXES

ANNEXE 1 Pièces demandées à l'appui de la candidature (Cochez les cases actives)

Annexes	Service auteur
Annexe 1 : Pièces demandées à l'appui de la candidature (annexe ci-après)	Bureau Prescripteur
Annexe 3 : Bilan du sourcing	Bureau PERFA
Annexe 4 : Bilan d'exécution si renouvellement du marché	Bureau Prescripteur
Annexe 5 : Bilan du Benchmark	Bureau PERFA
Annexe 6 : Note RPA justifiant recours négociation/Concours/dialogue compétitif	Bureau Prescripteur

Ne cocher que les cases des pièces nécessaires à l'analyse de la candidature (*chaque pièce demandée devra être analysée*)

Capacité économique et financière des candidats

- x Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
- x Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
- x Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Capacités techniques et professionnelles des candidats

- x Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- x Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public
- L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
- L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du marché public
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public
- Des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- x Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres
- Lorsque les produits ou les services à fournir sont complexes ou que, à titre exceptionnel, ils doivent répondre à un but particulier, un contrôle effectué par l'acheteur ou, au nom de celui-ci, par un organisme officiel compétent du pays dans lequel le fournisseur ou le prestataire de services est établi, sous réserve de l'accord de cet organisme; ce contrôle porte sur les capacités de production du fournisseur ou sur la capacité technique du prestataire de services et, si nécessaire, sur les moyens d'étude et de recherche dont il dispose ainsi que sur les mesures qu'il prendra pour contrôler la qualité;

*L'acheteur peut demander aux candidats qu'ils produisent des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes et certifiés par des organismes accrédités*

*Lorsque l'acheteur demande la production de certificats établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme à certains systèmes ou normes de gestion environnementale, il se réfère :*

- Soit au système de management environnemental et d'audit (EMAS) de l'Union européenne
- Soit à d'autres systèmes de gestion environnementale reconnus conformément à l'article 45 du règlement (CE) n° 1221/2009
- Soit à d'autres normes de gestion environnementale fondées sur les normes européennes ou internationales en la matière élaborées par des organismes accrédités

*Si l'objet ou les conditions d'exécution du marché public le justifient, l'acheteur peut exiger des renseignements relatifs à l'habilitation préalable ou à la demande d'habilitation préalable du candidat, en application des articles R. 2311-1 et suivants du code de la défense relatifs à la protection du secret de la défense nationale.*

## ANNEXE 4 : Bilan d'exécution si renouvellement du marché

**Objet : Bilan du Marché Public Dreets Nouvelle-Aquitaine à bon de commande – « Indépendant Business Revue » sur la période 2021-2024**

Annexe :

Liste des entreprises accompagnées

Pour répondre aux enjeux en matière de mutations économiques sur les territoires, la Dreets Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un marché public à bon de commande visant :

1. La caractérisation des difficultés des entreprises au travers de l'analyse de leur modèle économique et de leurs performances ;
2. L'analyse des options possibles de retournement et leurs effets sur la trésorerie et le compte d'exploitation à horizon 2 à 3 ans.

L'objectif de ce marché repose, dès lors que les conditions sont réunies pour la mobilisation des prestations, sur la recherche des meilleurs équilibres à trouver pour permettre un maintien d'activité durable et ainsi éviter les destructions d'emplois et la perte souvent irréversible des compétences à l'échelle des territoires concernés.

Il s'agit d'un marché sur 3 exercices pour une enveloppe globale de 900 000 €, qui est arrivé à expiration au 30 septembre dernier, après un avenant pris en avril pour une durée de 6 mois.

**Objectifs**

Le marché vient outiller les décideurs publics en priorités, qui, avisés des effets produits par les hypothèses de restructurations envisagées, sont en mesure de se mobiliser ou pas au titre du soutien qu'ils peuvent apporter. Il vient ensuite outiller les autres partenaires et financeurs de l'entreprises, banques, factors, leasers, ...qui peuvent venir en connaissance de cause devant leurs comités d'engagements pour négocier l'échelonnement de dettes ou la mobilisation de nouveaux concours, sur la base d'une documentation financière robuste, tamponnée par un grand Cabinet (MAZARS avait été retenu pour ce marché).

Il vient enfin et en dernier recours, sécuriser les repreneurs en fiabilisant l'état de la situation financière et en objectivant les perspectives de business, favorisant ainsi les projets d'adossement ou à défaut venant améliorer les conditions autour de plan de cessions. 2

Il ne s'agit donc pas d'une aide à destination de l'entreprise, mais bien d'un levier qui permet de concevoir et des modéliser des solutions globales de retournement dans des situations, précisément, ou personne d'autre n'aurait la capacité d'intervenir pour supporter financièrement de telles prestations.

Cet outil, adossé aux différents mécanismes de prévention opérant sur les territoires, vient consolider l'action publique en matière de prévention et fiabiliser la parole de l'Etat.

**Bilan**

Sur les trois années du marché de 2021 à 2024, la consommation globale s'élève à 54 % pour 35 entreprises accompagnées sur tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Il s'agit à plus de 80 % d'entreprises entre 30 et 90 salariés, principalement dans le secteur de l'industrie, de la construction, des IAA, et du transport. A noter trois interventions mobilisées dernièrement en concertation avec la DRAAF dans le cadre de la stratégie "abattoirs", dans un contexte, une fois encore, où les prestations permettront de venir objectiver les modèles économiques de structures menacées de disparaître à court terme en l'absence de solution de retournement. Les livrables à venir feront, à n'en pas douter, levier sur la mobilisation des soutiens publics (fonds de garantie de l'Etat) et privés, ce qui permettra de maintenir les emplois, de soutenir des investissements et de redéployer l'activité de ces structures.

Les 35 prestations mobilisées sur le période 2021-2024 auront permis de sécuriser plus de 3 500 emplois sur les 3 700 menacés et de faire leviers sur la mobilisation de nouveaux concours financiers, à hauteur de 26 M€ et sur l'échelonnement de dettes à hauteur de 66 M€.

Certainement l'outil public qui dispose aujourd'hui d'un effet de levier inégalé en matière de préservation d'emplois sur les territoires et d'un cadre sécurisant pour l'avenir des entreprises, puisque dans 2 cas sur 3, les prestations interviennent de manière concomitante à l'ouverture d'une procédure amiable ou juste en amont, avec des protocoles homologués à la clé.

Le choix des dossiers éligibles à ces prestations est déterminant pour garantir l'efficacité de la démarche, en particulier pour vérifier que les conditions d'entrée en procédure amiables sont réunies, ce qui suppose de disposer de suffisamment de temps pour travailler la restructuration, sans risquer de passer par un état de cessation des paiements.

L'objectif n'est donc pas tant de consommer l'enveloppe, mais plutôt de flécher les prestations sur les bons dossiers, ce qui permet d'obtenir un taux de succès élevé des négociations, ce qui explique le niveau de consommation du marché. L'objectif n'est pas de le consommer, mais plutôt dans disposer pour le mobiliser à bon escient !